



**Motion présentée par le Syndicat des Architectes du Rhône  
au congrès de Bordeaux  
29-30 septembre 2011**

**Motion 03 :  
« Stop aux honoraires sous évalués »**

**Motion**

- L'UNSFA s'engage à mobiliser l'ensemble des syndicats locaux afin qu'ils signalent à l'union les cas d'attribution de marchés à procédures adaptées (MAPA) sur des bases d'honoraires sous-évalués. Le BNU devra choisir 2 cas particulièrement exemplaires du non-respect des règles économiques et commerciales, et des directives de la MICQ. L'UNSFA attaquera au tribunal administratif, après avis d'un conseil juridique ad hoc, les 2 Maîtres d'Ouvrage inconséquents.

**Attendus**

- Pour montrer que l'UNSFA respecte son devoir de syndicat en défendant les intérêts des architectes et de la maîtrise d'œuvre en général.
- Pour permettre à l'UNSFA de rompre avec le misérabilisme qui ronge d'année en année la profession.
- Pour permettre l'action forte que la gêne commerciale locale rend difficile voir impossible pour le syndicat départemental.
- Pour permettre que la parole de l'UNSFA soit écoutée et respectée et que nous puissions travailler avec les Maîtres d'ouvrage public (et privé car tout est lié) afin de définir le cadre financier d'une concurrence loyale et garantissant la qualité des prestations
- Pour montrer que les actions de l'UNSFA apportent des réponses aux difficultés quotidiennes locales.